

Par E-Mail : afin@fr.ch

Direction des finances
Administration des finances
Rue Joseph Piller 13
1701 Fribourg

Fribourg, le 12 juin 2025

Mise en consultation du projet de plan d'assainissement des finances de l'Etat.

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Madame, Monsieur,

Le Centre Fribourg a pris connaissance avec intérêt du projet de plan d'assainissement des finances de l'Etat et fait part des remarques suivantes :

Préambule

L'heure n'est plus aux ajustements à la marge. Ce plan d'assainissement des finances cantonales révèle un constat évident sans y apporter de réponse satisfaisante : non seulement nous avons un problème de charges mais le modèle de gestion de l'État fribourgeois arrive en fin de cycle. Face à la montée structurelle des charges, à l'essoufflement des recettes propres pour couvrir nos besoins, à un vieillissement de la population, à une complexité administrative galopante, à l'impact du programme d'allègement de la Confédération et à des changements sociétaux qui affectent l'école, le pouvoir judiciaire et les besoins sociaux, notre responsabilité collective est de revoir notre fonctionnement.

Le Centre Fribourg partage ainsi pleinement la nécessité d'un assainissement des finances publiques. Mais celui-ci ne peut être crédible que s'il s'accompagne d'un engagement politique fort pour une transformation structurelle de l'État, dans ses missions, son organisation, sa gouvernance et sa relation avec les citoyens. Réduire les déficits par des mesures temporaires, sans initier des réformes de fond, revient à repousser l'inévitable et à entrer dans une spirale de plus en plus compliquée.

Nos priorités restent inchangées : préserver le pouvoir d'achat des classes moyennes, renforcer la compétitivité du tissu économique local, garantir des prestations efficaces de l'Etat, accorder des soutiens justes par un subventionnement ciblé et agir en tant qu'Etat responsable.

Nous refusons la facilité d'une augmentation de la fiscalité, Fribourg étant déjà très mal situé en comparaisons des autres cantons. Nous attendons du Conseil d'État non pas une gestion opérationnelle des déficits, mais une vision, une méthode et un courage politique pour repenser l'État. C'est à cette condition que nous pourrions accepter les efforts demandés à l'ensemble des acteurs du canton.

Mesures structurelles et fonctionnement de l'État

Ce plan manque de mesures structurelles visant à redimensionner l'administration, simplifier les structures organisationnelles de l'État et accroître l'efficacité des services cantonaux. Certes, il est indiqué en commentaire que cette partie du travail se fera dans un second temps, mais attendre n'est pas acceptable. L'absence de prise en compte concrète des propositions contenues dans divers mandats dont « Diminuer les charges de l'Etat pour maintenir le pouvoir d'achat (2025-GC-40) » est dommageable. Celui-ci apporte des pistes concrètes telles que le délai de carence de 6 mois lors de remplacement du personnel.

L'objectif de transformation structurelle ne consiste pas uniquement à réduire les coûts, mais aussi à fournir un service optimisé. Entre les règlements dépassant les exigences fédérales, leur application trop pointilleuse, les services budgétisant inutilement certains montants par crainte de les perdre, une complexité organisationnelle faisant passer un même dossier entre plusieurs mains, trop de participants représentant les mêmes intérêts lors d'une réunion, des tâches dépassant les missions essentielles de l'État ou des services qui se contredisent entre eux, le potentiel d'économies est déjà important.

Sans réflexion sur les priorités, les besoins en personnel continueront d'augmenter exponentiellement, devenant ainsi insoutenables. La seule solution serait alors un moratoire généralisé qui constituerait un remède pire que le mal.

Pour amorcer une transition structurelle, les points suivants devraient être analysés :

- Évaluation systématique de la pertinence et de la valeur ajoutée des activités menées par l'ensemble de l'administration.
- Priorisation des missions selon leur utilité publique, avec abandon progressif des tâches non essentielles.
- Intégration pro-active de la digitalisation et de l'intelligence artificielle.
- Simplification et optimisation des processus pour toutes les activités conservées.
- Révision des structures organisationnelles avec réduction du nombre de services, limitation des strates hiérarchiques, décloisonnement pour agiliser l'administration
- Mise en place de services transversaux pour mutualiser les compétences

Nous ne pensons pas que le Conseil d'État et les chefs de services aient le recul nécessaire pour mener une réflexion approfondie et sans tabou. Un véritable programme de transformation de l'Etat avec un responsable et une équipe dédiée doit être lancé dès la fin de cette année. Nous pensons qu'une aide extérieure, sous forme d'audit ou de coaching, est nécessaire pour aller vraiment au fond des réflexions. Sous le leadership du Conseil d'Etat, ce programme de transformation structurelle doit arriver avec des propositions concrètes, disruptives et courageuses pour fin 2026 afin d'être mis en œuvre dès le début de la prochaine législature. Ce catalogue ne devrait pas seulement être financier, mais aussi expliquer la valeur ajoutée pour les citoyens avec des services plus efficaces et moins de contraintes superflues.

Afin d'accepter ce plan d'assainissement, nous réclamons qu'il intègre les premières mesures structurelles réelles ainsi que le lancement d'un programme de transformation structurelle avec ses objectifs, sa méthodologie et sa planification.

Conditions de travail du personnel de l'État

L'Etat doit proposer des conditions de travail attractives et justes. Nous reconnaissons le travail effectué par les employés de l'Etat et que certaines fonctions travaillent à flux tendu, d'autres un peu moins. Mais comme dans toute entreprise en difficulté, un effort temporaire est demandé à ses employés. Compte tenu du poids de la masse salariale dans les charges de l'État, des économies paraissent inévitables. Toutefois, l'application d'une contribution de solidarité devrait être comparée à d'autres mesures alignant les conditions salariales sur celles du secteur privé (ex. indemnités réduites à moins de 100% lors de maladie ou d'accident, etc.). Nous regrettons également que la proposition d'application d'un délai de carence de 6 mois pour renouveler les postes non essentiels n'ait pas été reprise.

La LPers est actuellement un frein à l'efficacité et à la motivation du personnel. Les paliers obligatoires empêchent de récompenser adéquatement le personnel méritant et plus engagé. Un système plus flexible, semblable à celui de la Confédération, devrait être envisagé. Sa mise en œuvre prendra du temps (négociations syndicales, adaptation des logiciels salariaux), mais le chantier doit absolument être lancé.

Afin d'accepter ce plan d'assainissement, nous réclamons que l'augmentation de la masse salariale globale ne dépasse pas les 1%, au Conseil d'Etat de définir les mesures adéquates.

Transferts sur les finances communales

Le Conseil d'Etat reconnaît que le déséquilibre des finances cantonales résulte principalement d'un excès de charges. Quelles que soient les décisions prises dans le passé, transférer une partie de ces charges aux communes ou réduire leurs ressources, en l'absence de toute perspective d'optimisation, devra finalement être porté par le contribuable. Si des ouvertures existent pour certaines propositions, la balance globale doit retrouver la neutralité. Il appartient à l'Etat de traiter son déficit structurel.

Afin d'accepter ce plan d'assainissement, nous réclamons que la balance avec les communes s'approche d'un équilibre.

Subventions

Compte tenu du poids que représentent les subventions dans les charges de l'Etat, un examen rigoureux de leur pertinence s'impose. Nous saluons le fait que celles destinées à la réduction des primes d'assurance-maladie aient été préservées. Pour les autres, aucune n'est sur le fond taboue. Il est toutefois à noter que certaines, comme celles touchant les institutions culturelles, n'ont pas été abordées.

La réduction de certaines subventions semble acceptable, pour autant qu'elle repose sur une analyse objective. Celle-ci devrait notamment évaluer : le coût de gestion des subventions, les effets d'aubaine induits, ainsi que leur impact réel. Une priorisation ainsi mieux justifiée des réductions serait la bienvenue.

S'agissant des subventions à caractère personnel telles que celles liées aux primes maladies ou à d'autres prestations sociales, la base de calcul fondée uniquement sur le revenu actuel favorise indûment les personnes choisissant volontairement de réduire leur taux d'activité. Le revenu à plein temps devrait être retenu comme référence, sauf dans des cas dûment justifiés (enfants ou proches à charges, maladie, etc.).

Afin d'accepter ce plan d'assainissement, nous réclamons que la limite des subventions ne dépasse pas les 39%.

Autres propositions

Le fonctionnement et les coûts du SITeL restent un sujet de préoccupation récurrent. Il est surprenant qu'aucune mesure concrète ne soit envisagée dans ce domaine, alors même que des économies ou des gains d'efficience pourraient y être identifiés.

Dans un contexte où plusieurs secteurs économiques peinent à recruter des apprentis, le maintien de certaines filières, notamment l'École de commerce, mérite d'être réexaminé en profondeur à la lumière des besoins réels du marché de l'emploi.

La digitalisation et le télétravail offrent des opportunités encore inexploitées. Aucune mesure n'est proposée pour rationaliser l'utilisation des surfaces, notamment les espaces d'archives devenus obsolètes grâce à la numérisation, ou pour mettre en place des espaces de travail partagés qui permettraient de réduire significativement les coûts immobiliers.

L'instauration d'une rotation périodique des cadres, avec une durée maximale en poste, permettrait de réévaluer régulièrement le fonctionnement des services. Il va de soi que les cadres n'ayant pas rempli leurs objectifs ne devraient pas systématiquement conserver leur niveau hiérarchique après une telle rotation.

La grille de tarifs des nettoyages à domicile des Réseaux Santé dans l'ordonnance y relative devrait être supprimée. Aujourd'hui ces tarifs doivent être compris entre 5 et 23 CHF selon le revenu de la personne, alors que Pro Senectute facture ces prestations à 40 CHF. Corriger ce tarif permettrait, dans le cadre d'un rééquilibrage Etat/communes, de soulager les finances communales.

Remarques sur la liste détaillée des propositions

1 Introduction d'une taxe sur les volumes extraits des sites de gravières

Refusé : Cette taxe empiète sur une prérogative communale, celle-ci négociant avec les exploitants une redevance dédommageant les inconvénients subis par les citoyens tout en maintenant une viabilité économique. Cette taxe rendra le gravier fribourgeois moins concurrentiel, provoquant l'afflux de camions en provenance des cantons limitrophes et de la France voisine.

2 Réduction de la déduction des frais de déplacement dans la taxation cantonal

Refusé : réduire la déduction des frais de déplacement peut inciter à de bons comportements, mais cela n'a de sens que si la commune de domicile dispose d'une desserte suffisante en transports publics. Cette mesure pénaliserait surtout les régions périphériques et les travailleurs qui n'ont pas d'alternative réaliste. Plutôt que de réduire de manière fixe la déduction actuelle, le maintien des plafonds existants, couplé à un durcissement des critères d'utilisation d'un véhicule privé et à une analyse plus rigoureuse des situations individuelles, constitueraient une approche plus équitable. La déduction des frais d'un véhicule privé pourrait devenir l'exception, du moins dans les zones bien desservies par les transports publics.

3 Non-adaptation à la progression à froid

Accepté sous condition : il s'agit d'une hausse d'impôt à court terme déguisée, qui participe à l'équilibre des sacrifices. Celle-ci n'est acceptable que si l'État s'engage dès à présent dans une démarche claire de réduction structurelle des coûts.

4 Réduire la part des communes à l'impôt sur les véhicules à moteur

Refusé : il s'agit d'un transfert de recettes communales vers le canton, sans logique ni avantage économique pour le citoyen. De plus, si l'impôt sur les véhicules garde une relation avec les coûts d'entretien du réseau routier, cette proposition devient encore moins compréhensible.

5 Renoncer à l'indexation des salaires (avec seuil fixé à 117 points IPC)

Accepté : cette mesure participe à l'équilibre des efforts, mais ne fait que repousser les coûts liés au personnel de l'État, sans améliorer les charges structurelles.

6 Décalage de l'augmentation du palier (report de 6 mois sur 2026-2028)

Accepté : cette mesure participe à l'équilibre des efforts, mais ne fait que différer les coûts liés au personnel de l'État, sans améliorer la structure des dépenses.

7 Introduction d'une contribution de solidarité

Réservé : étant donné la part des coûts de personnel dans les charges de l'État, des mesures les concernant sont inévitables. Le seuil de 39'000 CHF pour un plein temps semble trop bas et devrait être relevé à 65'000 CHF, quitte à demander un effort accru aux revenus dépassant le double de ce montant. Mais plutôt que d'introduire une contribution de solidarité, qui démotive le personnel et accroît le turnover, d'autres pistes devraient être étudiées pour aligner les conditions de travail de l'État sur celles du secteur privé : délai de carence avant le versement des indemnités, réduction du taux de couverture en cas de maladie ou d'accident, etc.

8 Facturation du coût des soins à charge des personnes augmenté à 23.-/jour

Réservé : cette mesure est acceptable, mais ses conséquences doivent être préalablement analysées.

9 Suspendre l'adaptation au renchérissement dans les EMS

Réservé : les déficits des EMS vont augmenter et devront être couverts par les communes. Cette mesure ne constitue qu'un report de charge et n'apporte aucune amélioration structurelle.

10 Mieux considérer la fortune pour la participation aux frais des résidents d'EMS

Refusé : cette mesure incitera à tout dépenser en début de retraite, puisque l'État ne franchise qu'un montant dérisoire. Elle remettrait en question, par exemple, la possibilité de reprendre une propriété familiale. De plus, la franchise de 200'000 CHF constitue une protection qui ne favorise pas les riches, mais la classe moyenne, celle qui n'a jamais touché de subsides et qui a économisé tout au long de sa vie.

11 Augmentation du revenu considéré dans le calcul des bourses d'étude et considérer le revenu de l'autre parent en cas de concubinage avec un enfant

Accepté.

12 Modifier et simplifier la répartition des subventions dans le domaine de l'aide sociale

Réservé : la LASOc vient d'être décidée par le Grand Conseil. Si la répartition avec les communes peut être optimisée, il n'y a toutefois pas de raison d'avoir une balance négative avec les communes.

13 Limitation du soutien financier pour les places d'accueil extrafamilial

Refusé : L'extrême bas taux de natalité en Suisse sera problématique à moyen et long terme et cette mesure péjore encore plus la situation. De plus, augmenter les coûts de l'accueil extrafamilial réduira l'incitation pour les couples à exercer une activité professionnelle plus étendue et risquée, à terme, de diminuer l'assiette fiscale.

14 Réévaluation du soutien à la construction de bâtiments scolaires

Accepté : la mesure est acceptable à condition que les personnes engagées dans la commission d'évaluation soient réaffectées au sein du département et que les obligations imposées aux communes soient supprimées.

15 Réduction des subventions sylvicoles

Réservé : une forêt en bonne santé est essentielle, mais l'impact concret de la mesure doit être rigoureusement analysé.

16 Réduction de la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale

Accepté : les partis doivent contribuer à l'équilibre des sacrifices.

17 Refacturation aux communes des mandats cantonaux des EMS

Réservé : les retards dans la construction d'EMS ne sont pas toujours imputables à la volonté des communes, mais également aux exigences excessives de certains services de l'État et aux délais dans le traitement de dossiers qui devraient être considérés comme prioritaires.

18 Renoncement à la future prise en charge par l'Etat des frais d'expédition du vote par correspondance

Accepté : même s'il s'agit d'une décision du Grand Conseil, cette prise en charge peut être rediscutée.

19 Suppression de l'envoi du matériel de propagande électorale aux Suisses de l'Etranger

Accepté.

20 Modification de la procédure de naturalisation ordinaire

Accepté : la procédure actuelle est trop lourde et la disponibilité nécessaire des députés peut être parfois difficilement compatible avec certaines activités professionnelles. Toutefois, l'article 105 de la Constitution fribourgeoise stipule que le Grand Conseil accorde le droit de cité cantonal, et toute modification de la loi devra rester conforme à cette disposition.

21 Participation des communes à la rémunération des familles d'accueil non-professionnelles

Refusé : cette mesure constitue un simple report de charge sur les communes.

22 Plafonnement de la péréquation financière intercommunale des besoins au niveau de 2025

Réservé : la répartition des richesses et des charges liées aux besoins entre les communes est essentielle. Cette mesure, qui impactera davantage les communes les plus faibles, n'est acceptable que si elle est strictement limitée dans le temps.

23 Suppression du régime transitoire de la prise en charge par le canton de la part communale aux prestations complémentaires AVS/AI

Réservé : cette mesure est compréhensible, mais ne peut être appliquée de manière soudaine ; elle doit être introduite progressivement. De plus, son impact devrait être compensé afin de garantir une balance nulle avec les communes.

24 Introduire une part communale aux prestations complémentaires pour familles

Refusé : la loi vient d'être votée par le Grand Conseil et la mesure constitue un simple report de charges sur les communes, sans aucun bénéfice concret pour le citoyen.

25 Adaptation de la part des communes pour le financement du trafic local de voyageurs

Refusé : il s'agit d'un simple report de charges sur les communes, alors même que l'équilibre financier avec le canton a été récemment négocié dans le cadre de l'élaboration de la loi sur la mobilité.

26 Adaptation de la part des communes pour le financement du trafic régional de voyageurs

Refusé : il s'agit d'un simple report de charges sur les communes, alors même que l'équilibre financier avec le canton a été récemment négocié dans le cadre de l'élaboration de la loi sur la mobilité.

27 Transfert des coûts d'entretien du RCC empruntant les routes communales aux communes

Refusé : il s'agit d'un simple report de charges sur les communes, alors que le réseau cantonal doit conserver une cohérence globale.

28 Report dans la mise en vigueur du projet ENEO

Réservé : les dispositions adoptées par le Grand Conseil lors de la session de mai doivent être mises en œuvre telles quelles.

29 Augmentation des tarifs et émoluments de la Chancellerie

Accepté.

30 Adaptation dans la pratique des émoluments du SAEF pour les procédures d'aménagement et de construction

Accepté.

31 Augmentation des émoluments du SBC

Réservé : le champ d'application et les missions du SBC devraient être revus afin de limiter les interactions et de mieux les prioriser.

32 Modification du prix de pension pour les personnes détenues en régime fermé, site Bellechasse

Accepté.

33 Adaptation des émoluments de la Police

Accepté.

34 Adaptation des émoluments du Smo

Accepté.

35 Adaptation des émoluments du SPC

Accepté.

36 Adaptation des émoluments du SPE

Accepté.

37 Modification de la pratique concernant les émoluments du SdE

Accepté.

38 Augmentation des tarifs des analyses de laboratoires du domaine alimentaire

Réservé : il ne s'agit même pas d'une véritable économie, puisque la mesure est déjà en vigueur depuis le 1er janvier 2025.

39 Augmentation des émoluments des Préfectures

Accepté.

40 Révision des taxes et redevances pour l'usage du domaine public

Accepté.

41 Adaptation des émoluments du SeCA

Accepté.

42 Introduction de nouveaux émoluments pour les demandes préalables des permis de construire

Accepté.

43 Augmentation des émoluments du SEn

Accepté.

44 Augmentation du nombre de taxateurs au SCC afin de renforcer l'investigation fiscale

Accepté : les capacités des taxateurs doivent être renforcées, mais sans augmentation de la hiérarchie ni du personnel auxiliaire. La digitalisation et l'introduction de l'intelligence artificielle doivent être accélérées. Jusqu'à l'obtention d'un fonctionnement pleinement satisfaisant - et même déjà dans l'état actuel - une analyse systématique devrait être menée, en concertation avec les collaborateurs de terrain, sur toutes les situations échappant au filet de la taxation automatique.

45 Location à l'externe des places de parking inoccupées par l'administration

Accepté.

46 Augmentation des frais d'écologie pour le secondaire 2

Réservé : cette mesure impactera principalement les classes moyennes et défavorisées.

47 Augmentation des taxes d'examen final pour les écoles du secondaire 2

Réservé : cette mesure impactera principalement les classes moyennes et défavorisées.

48 Adaptation des tarifs des prestations de comptabilité de Grangeneuve

Accepté.

49 Hausse des tarifs des permis de pêche

Accepté.

50 Facturation des mandats de chef de projet aux communes pour ce qui concerne les aspects édilitaires

Accepté : la logique est compréhensible ; toutefois, les communes assument parfois également des tâches de chef de projet, ce qui pourrait finalement produire l'effet inverse pour le canton.

51 Augmentation de la contribution de la BCF

Accepté.

52 Augmentation de la contribution de l'OCN

Accepté.

53 Geler les diverses indemnités versées aux employés

Accepté.

54 Paiement de l'intégralité du 13ème salaire en fin d'année

Accepté.

55 Renoncement aux mesures pénibilité

Réservé : la mesure a un impact limité, mais elle est injuste pour les 200 personnes concernées.

56 Renoncement aux primes de reconnaissance en faveur du personnel

Accepté : puisque cette mesure est proposée par la FEDE, elle est sans doute supportable pour le personnel de l'État.

57 Moratoire sur la réévaluation des fonctions du personnel (requêtes et demandes des Directions)

Accepté : un moratoire peut se justifier lorsque d'autres mesures sont prises pour contenir les charges de personnel. Toutefois, il ne pourra être prolongé au-delà de trois ans, car les métiers et les exigences évoluent.

58 Ralentissement sur les investissements et les rénovations dans les institutions spécialisées

Réservé : le décalage n'apporte un bénéfice qu'à court terme, mais risque d'augmenter les coûts à long terme. Une analyse plus approfondie devrait être menée avant de décider des reports.

59 Non-compensation des baisses des aides fédérales dans le domaine de l'environnement

Accepté : le canton ne peut malheureusement pas compenser toutes les baisses décidées en connaissance de cause par les Chambres fédérales.

60 Augmentation du coefficient par EPT pour le personnel de soins en EMS

Réservé : la réduction est minime mais le personnel soignant dans les EMS travaille déjà à flux tendu, et cette mesure péjorera à la fois les conditions de travail et la qualité de l'aide apportée aux résidents. Elle aggravera également le risque de pénurie de personnel qualifié.

61 Augmentation du coefficient par EPT et baisse de la dotation accompagnement en EMS

Réservé : le personnel de soin dans les EMS travaille déjà à flux tendu, et cette mesure péjorera à la fois les conditions de travail et la qualité de l'aide apportée aux résidents. Elle accroîtra en outre le risque de pénurie de personnel d'accompagnement.

62 Stagnation des subventions pour les charges d'exploitation (hors salaires) des institutions spécialisées

Accepté : les institutions spécialisées doivent contribuer à l'effort collectif.

63 Diminution de l'aide pour l'agriculture (qualité écologique et paysagère)

Réservé : le canton ne peut malheureusement pas compenser toutes les baisses décidées en connaissance de cause par les Chambres fédérales. Toutefois, ces aides sont non seulement essentielles pour soutenir un revenu agricole en constante diminution, mais elles apportent également une valeur ajoutée significative sur les plans écologiques et paysagers.

64 Réduction des subventions en faveur de la biodiversité

Accepté : cette mesure est acceptable, mais ne saurait être durable dans le temps.

65 Mutualisation de certaines tâches dans les institutions spécialisées

Accepté.

66 Modification du mode de calcul des frais administratifs de ORS

Accepté.

67 Réduction des projets en lien avec la promotion de la santé

Accepté : des optimisations sont certainement envisageables, notamment grâce à la digitalisation dans la préparation des projets.

68 Participation accrue des parents aux frais pour les internats des institutions de pédagogie spécialisée

Réservé : si l'alignement avec le tarif appliqué aux foyers pour mineurs est compréhensible, cette mesure alourdira les charges des familles qui n'ont pas d'autre choix que de placer leurs enfants dans ces institutions.

69 Réduction des aides dans le domaine du contrôle des viandes issues d'abattoirs

Accepté : la suppression du rabais lié à la promotion économique peut se justifier. Toutefois, le canton semble faire preuve d'un certain zèle dans les contrôles sanitaires, et une adaptation de ces pratiques serait plus cohérente qu'une réduction des aides.

70 Modification des subventions des services d'aide et de soins à domicile

Réservé : toucher à l'aide et aux soins à domicile va à l'encontre de l'objectif de retarder l'entrée en EMS. Une réflexion sur l'impact global de cette mesure doit être menée.

71 Stabilisation des PIG et autres prestations à l'HFR et limitation des PIG au RFSM

Accepté : une stabilisation des prestations d'intérêt général, ainsi que des autres prestations allouées à l'HFR et au RFSM, est nécessaire.

72 Institutions spécialisées – Autofinancement du CTTS (Buissonnets)

Accepté.

73 Abandon du soutien à la construction de bâtiments culturels

Refusé : cette mesure, bien que d'impact minime, constitue un reniement des engagements de l'État. Celui-ci s'est engagé par écrit à soutenir ce projet et ne peut revenir sur sa parole. De plus, la Veveysse demeure le seul district dépourvu de musée.

74 Réduction de l'aide pour l'agriculture (promotion et encouragement)

Réservé : l'agriculture, comme tous les secteurs, doit participer à l'effort collectif de réduction des charges de l'État. Toutefois, une vision globale des aides doit être établie. Réduire le soutien à la promotion et à l'encouragement risque d'avoir un effet multiplicateur négatif sur l'écoulement des produits agricoles fribourgeois.

75 Réduction des subventions en faveur des améliorations foncières

Réservé : cette mesure ralentira les investissements, parfois indispensables, et impactera notamment le revenu agricole.

76 Réduction des subventions en faveur du développement durable

Accepté : il s'agit d'une réduction par rapport à des intentions pas encore réalisées.

77 Réduction des subventions en faveur du plan climat

Accepté : les mesures seront mises en œuvre de manière échelonnée dans le temps.

78 Réduction des subventions pour le développement du tourisme

Réservé : une réduction de 1,3 % semble tolérable dans le cadre de l'équilibre des efforts demandés. Mais l'impact concret doit être analysé.

79 Réduction des subventions aux infrastructures de mobilité dans les agglomérations

Refusé : il s'agit d'un simple report de charges sur les communes, alors même que l'équilibre financier avec le canton a été récemment négocié lors de l'adoption de la loi sur la mobilité.

80 Réduction du taux de subvention pour les plateformes multimodales

Réservé : bien que l'État définisse les moyens alloués aux subventions, et donc leur taux, cette mesure constitue un simple report de charges sur les communes. Elle risque de ralentir la mise en place des interfaces multimodales, pourtant essentielles à une mobilité efficace dans le canton.

81 Réduction de l'enveloppe pour diverses mesures de soutien aux entreprises

Accepté : puisque, de toute manière, les montants octroyés ces dernières années n'ont pas été utilisés.

82 Réduction pour l'entraide à l'étranger

Accepté.

83 Réduction des moyens de communication du Conseil d'Etat

Accepté.

84 Remplacement des enveloppes de l'Etat et papier recyclé blanc par du papier recyclé moins cher

Accepté : mais une telle mesure relève-t-elle réellement d'un véritable plan d'assainissement ?

85 Reporter la mise en œuvre de "Politique Aide aux médias" dans l'enseignement obligatoire

Accepté.

86 Report du projet Digifonds

Accepté.

87 Réduction de l'enveloppe financière pluriannuelle de l'Université

Réservé : l'Université contribue au rayonnement du canton et à son développement économique. Alors que son attractivité est déjà en recul, une diminution de ses ressources ne ferait qu'aggraver la situation. Toutefois, bien qu'elle bénéficie d'une autonomie – ce qui est une excellente chose – une réflexion doit être engagée sur ses missions, son rôle pour le canton, ainsi que sur la possibilité d'un plus grand apport de fonds privés.

88 Economie au SPO

Accepté.

89 Modification dans la politique des amortissements

Accepté.

90 Désassujettissement et ventes de chalets (ventes des actifs non stratégiques)

Accepté : d'autres types de bâtiments que les chalets et propriétés devraient également être pris en compte.

91 Changement dans le fonds d'amélioration foncière

Accepté : d'autant plus que les besoins actuels se révèlent plus faibles.

92 Renoncement à l'augmentation de moyen dans le plan d'action phyto dès 2027

Accepté : renoncer à une augmentation paraît supportable. Toutefois, l'ensemble des mesures touchant au domaine agricole devrait faire l'objet d'une analyse globale.

93 Démolition porcherie Grangeneuve

Accepté.

94 Modification de la pratique de l'OCMS afin d'obtenir des baisses de prix

Accepté.

95 Renoncement aux salaires des élèves de l'EMF et à l'Eikon

Accepté.

96 Recapitalisation Fondation Seed Capital Fribourg

Accepté.

97 Réduction du réseau routier cantonal

Refusé : la question des routes reprises par le canton a été débattue en commission et en plenum en appliquant une logique proposée par le Conseil d'Etat (« il revient à l'Etat de garantir la mobilité à l'intérieur du canton, ce que fait le trafic régional et suprarégional »). Revenir sur la décision du plenum est faire fi d'après discussions et décisions en plenum. De plus, si certains abandons de reprises sont du ressort du Conseil d'Etat (Tronçons Mussillens - Montet, Kerzers - Gurbrü et Gomma - St.-Silvester, Sorens - Grangette - Villaz), la reprise de Marly-Hauterive est ancrée dans la LMob (Art. 204) et est du ressort du Grand Conseil.

98 Stratégie agroalimentaire

Accepté

Conclusion

L'intégration de mesures structurelles est non seulement nécessaire, mais incontournable si l'on veut éviter d'être acculé dans des difficultés. Nous sommes conscients que leur mise en œuvre requiert du temps, tant pour l'analyse que pour la négociation et l'adaptation des outils informatiques. Néanmoins, un cap doit maintenant être franchi.

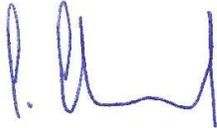
Les efforts demandés dans le cadre du plan d'assainissement concernent tous les acteurs : citoyens, employés de l'État, communes, entreprises. Des sacrifices ne peuvent être admis que s'ils sont équitablement partagés et assortis d'une perspective crédible d'amélioration à moyen terme. C'est pourquoi nous avons clairement exprimé nos exigences. Nous n'accepterons pas d'être placés devant un fait accompli ni contraints à des mesures inacceptables dont le refus ne laisserait d'autre issue qu'une hausse de la fiscalité.

Les propositions acceptées, parfois sans grande conviction, ne suffisent pas à atteindre les objectifs fixés dans le plan. Sur les 98 mesures présentées, 60 sont acceptées, mais elles ne représentent qu'environ la moitié de l'effort visé. C'est pourquoi nous appelons le Conseil d'État à poursuivre activement la recherche de mesures complémentaires, cohérentes avec celles déjà validées, et à engager sans délai un dialogue constructif avec les partenaires disposés à négocier et avancer.

Au final, notre volonté n'est pas de couper des prestations ni de pénaliser les collaborateurs qui travaillent de manière efficace. Elle est au contraire d'optimiser le fonctionnement de l'Etat et d'éviter des hausses d'impôts que les citoyens ne comprendraient pas. Les décisions des cantons voisins témoignent même d'une volonté inverse.

Nous vous remercions de nous avoir associés à cette réflexion et vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'État, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Pour le Centre Fribourg

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Clément'.

Christian Clément, Chef de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Boschung'.

Bruno Boschung, Secrétaire Politique